



ASSOCIATION NATIONALE
DES PSYCHIATRES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS
DES COMMISSIONS MEDICALES D'ETABLISSEMENT
DES CENTRES HOSPITALIERS

N° agrément FMC :
Présidente Docteur Marie-Noëlle PETIT

CONVENTION DE FORMATION

Entre : L'ANPCME

Et : Le Centre Hospitalier de :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'ANPCME organise les journées dites de « la Bussière ». Cette formation débutera le 21 septembre 2016 à 17h jusqu'au 23 septembre 2016 et accueillera :

Le Docteur

Article 2 : La formation abordera le thème suivant « Loi de santé, territorialité et organisation des soins psychiatriques »

Article 2-1 : Le coût de la formation s'élève à 650 € TTC par participant pour le stage résidentiel. Cette somme comprend la participation aux journées (rémunération des animateurs) ainsi que l'hébergement et la pension complète **(1)**.

Article 2-2 : Le coût de la formation s'élève à 500 € TTC par participant pour le stage non résidentiel. Cette somme comprend les frais pédagogiques ainsi que les repas du 22 septembre et le repas de midi du 23 septembre 2016 **(1)**.

Article 3 : Le paiement sera effectué dès réception de la facture par virement bancaire à l'ordre de : ASS. PRESIDENTS ET V/PDTS – La Poste - Agence de Châlons-en-Champagne - RIP : 20041 01002 0457064J023 27.

Article 4 : L'association est couverte en matière de responsabilité civile.

Avignon, le.....
pour l'ANPCME Dr M-N. PETIT

Le Directeur d'Etablissement

(1)Rayez la mention inutile

Journées de Formation « La Bussière 2016 »
« Loi de modernisation du système de santé et territorialité : quelles conséquences pour l'organisation des soins psychiatriques ? »
Du 21 au 23 septembre 2016
Centre Européen de la Jeunesse - STRASBOURG

A retourner à : Corinne TERRONES - C.H. MONTPERRIN
109 avenue du Petit Barthélémy
13617 AIX EN PROVENCE Cedex 1
Tél. : 04 42 16 16 75 - Corine.terrones@ch-montperrin.fr

NOM :

Prénom :

Fonction :

Adresse Professionnelle :

.....

.....

Tél. : – Fax :

Email :

S'inscrit :

Au stage résidentiel 650 €
Non résidentiel 500 €

Ci-joint : Un chèque bancaire de €
Une convention de Formation

Date et Signature :

Attention : l'inscription ne sera effective qu'accompagnée d'un règlement ou de la convention de formation signée ci-jointe.